



INNOVER : Pour qui ? Quoi ? Pourquoi ? Comment ?

Coordonnateurs de parcours et Assistant au parcours de vie : de nouveaux métiers ?

- **Karine BIBARD** et **Patricia MENARD**, assistantes parcours et projet de vie (APPV),
- **Sylvie METAYER**, Directrice DAC et présidente de la FACS

Dispositif APV 33

**Assistance
au Projet de Vie**



*Un dispositif innovant
qui facilite le parcours des familles
concernées par le handicap*

Patricia MENARD

Karine BIBARD



CONTEXTE LEGISLATIF

- Mise en œuvre de la **loi du 11 février 2005** qui passe par l'élaboration du projet de vie
- **Transformation du secteur médico-social** : d'une logique d'offre à une logique de parcours

D'une logique d'offre



Vers une logique de parcours

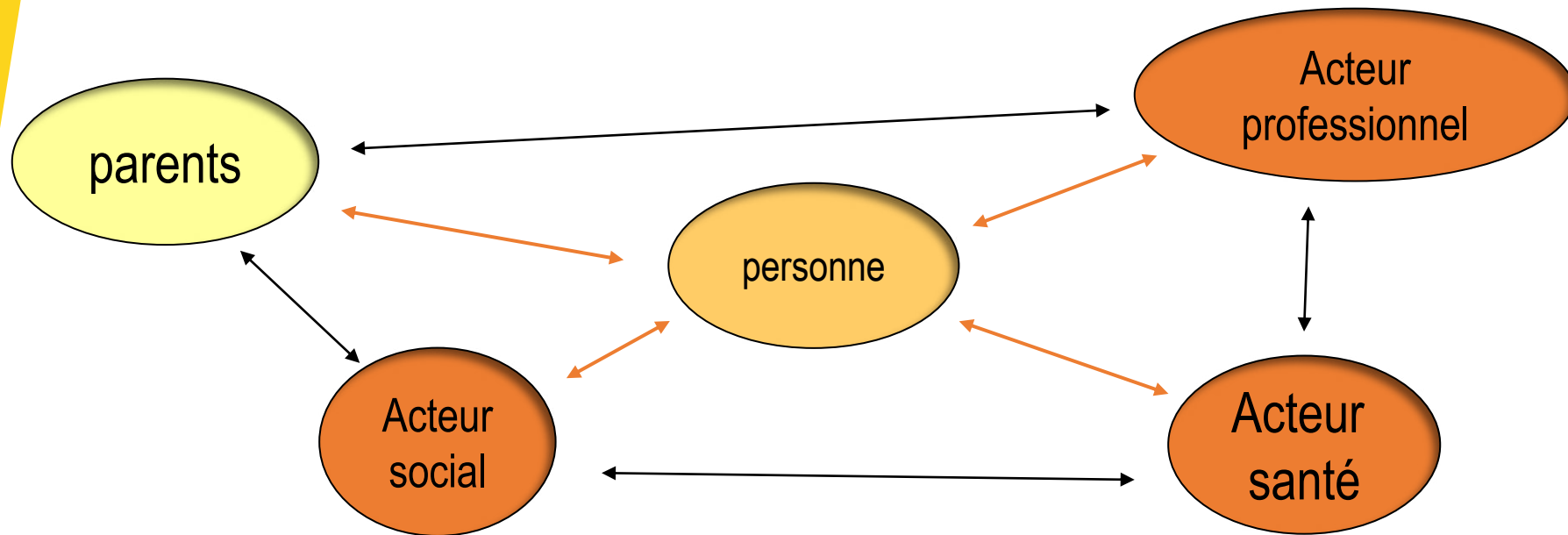
D'un modèle catégoriel
sectoriel réparateur



Vers un modèle de mise en compétence
inclusif et territorialisé

Un changement de paradigme : De la personne au centre de l'accompagnement...

Schéma 1 du Système équitable de coopération (S. Ebersold)



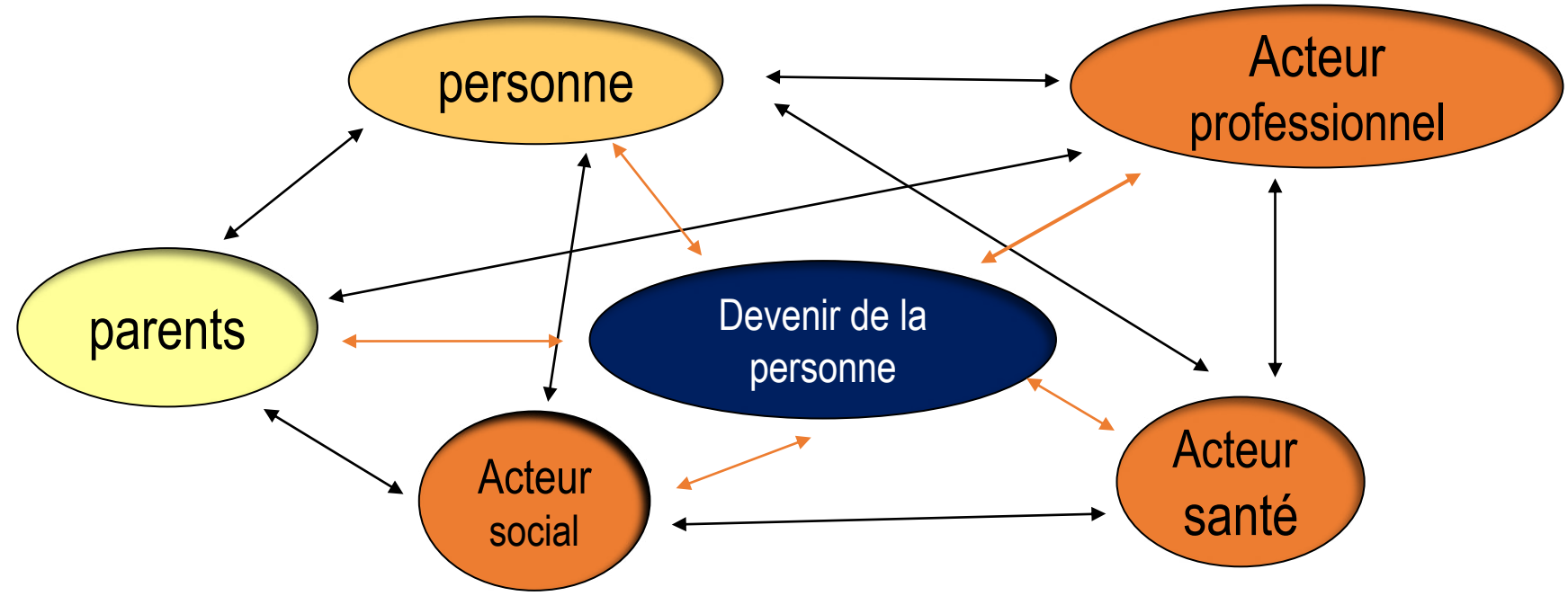
Mettre la personne au centre des préoccupations



Collaborer pour répondre aux besoins de la personne

... à la coopération centrée sur le devenir de la personne

Schéma 2 du Système équitable de coopération (S. Ebersold)



- ↔ Mettre le devenir de la personne au centre (avenir et engagements réciproques)
- ↔ Prendre en compte les besoins des =/= acteurs

Parcours, Devenir(s), Projet(s) de Vie, Projet(s) Personnalisé(s) d'Accompagnement

Penser la coopération des Ressources dans les parcours et les projets ...



... comme un système et un processus évolutifs.

L'A.P.V C'EST QUOI?



MOA/AMO/MOE : retour sur les rôles des acteurs de la coopération

Comme pour tout projet, le projet de vie nécessite de définir les modalités de pilotage et les rôles :

Maitre d'ouvrage (MOA)

- Le décisionnaire du projet
- La famille dans le cadre de la construction du projet de vie



Assistance Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

- Le dispositif APV
- Le professionnel APPV se situe aux côtés de la famille (MOA)



Maîtrise d'Oeuvre (MOE)

- Les acteurs de la réalisation du projet (acteurs de la santé, du social, du médico-social, de droit commun ou du droit spécialisé...)
- Les ressources identifiées qui mettent en oeuvre concrètement, par leur service et leur accompagnement, le projet de la famille.



UN PROJET QUEL QUE SOIT LE DOMAINE ET LES ATTENTES DE LA PERSONNE

Mobilité

Vie affective
et sociale

Scolarité

Loisirs et
sport

Droits

ETC...

Culture

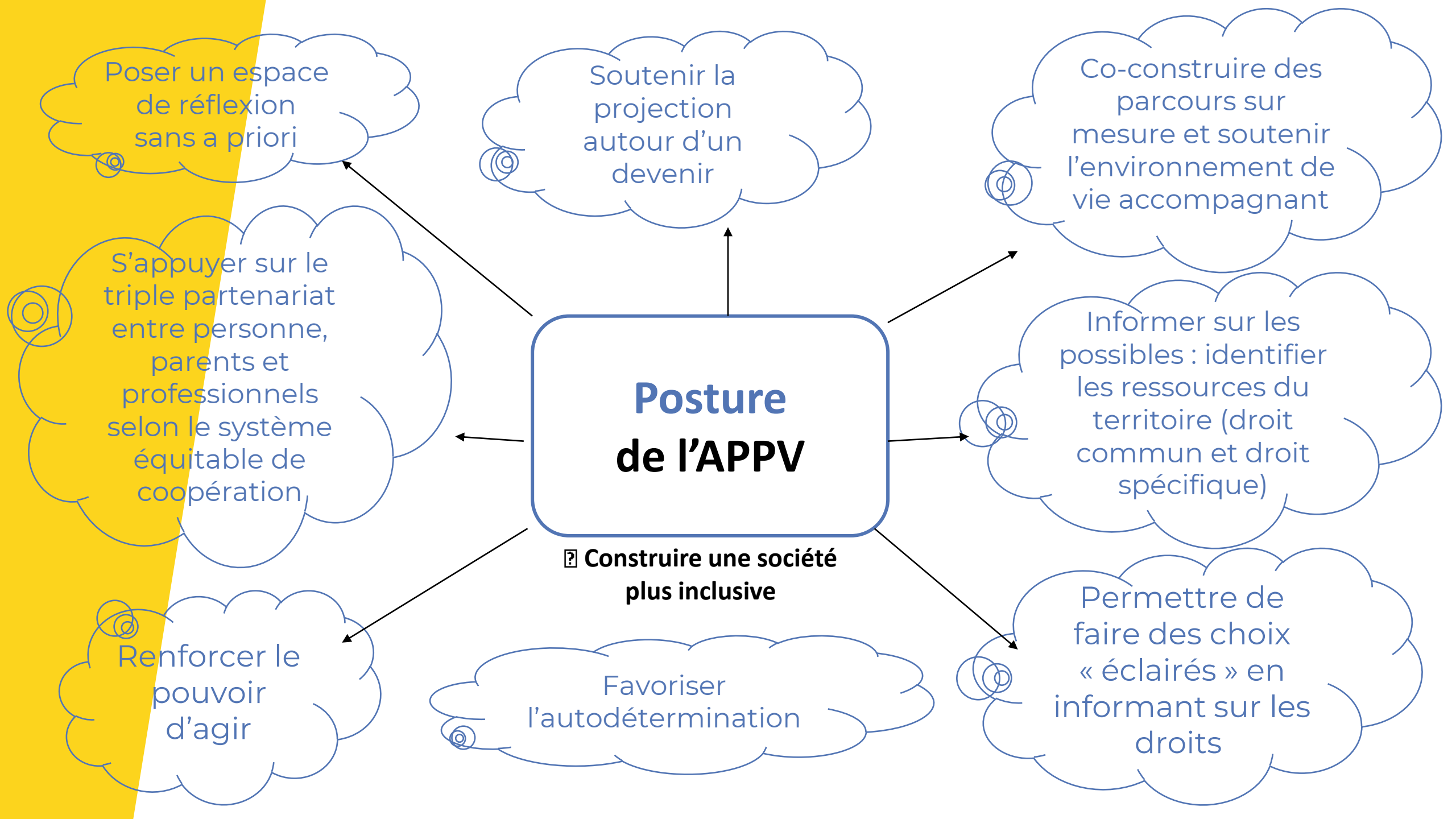


Vie
quotidienne

Logement

Santé

Emploi/Formation
professionnelle



Les points forts de l'APPV

A LA DEMANDE

Adaptation aux demandes et temporalité

FACILITEUR

Aux côtés de la famille pour renforcer leur capacité d'agir

OUVERTURE

Ouvrir le champ des possibles

SOUPLESSE

Disponible et mobile

REACTIVITE

Réponse rapide à une demande d'entretien et limiter toute inertie dans le soutien du projet .

COMPLEMENTARITE

Coopère avec le maillage territorial

CONTINUE

Appui tout au long du projet et de la vie



L'A.P.V CE N'EST PAS :



Coordinateur de parcours



Référent



Interlocuteur des partenaires



Assistant social



Prestataire de services



Médiateur



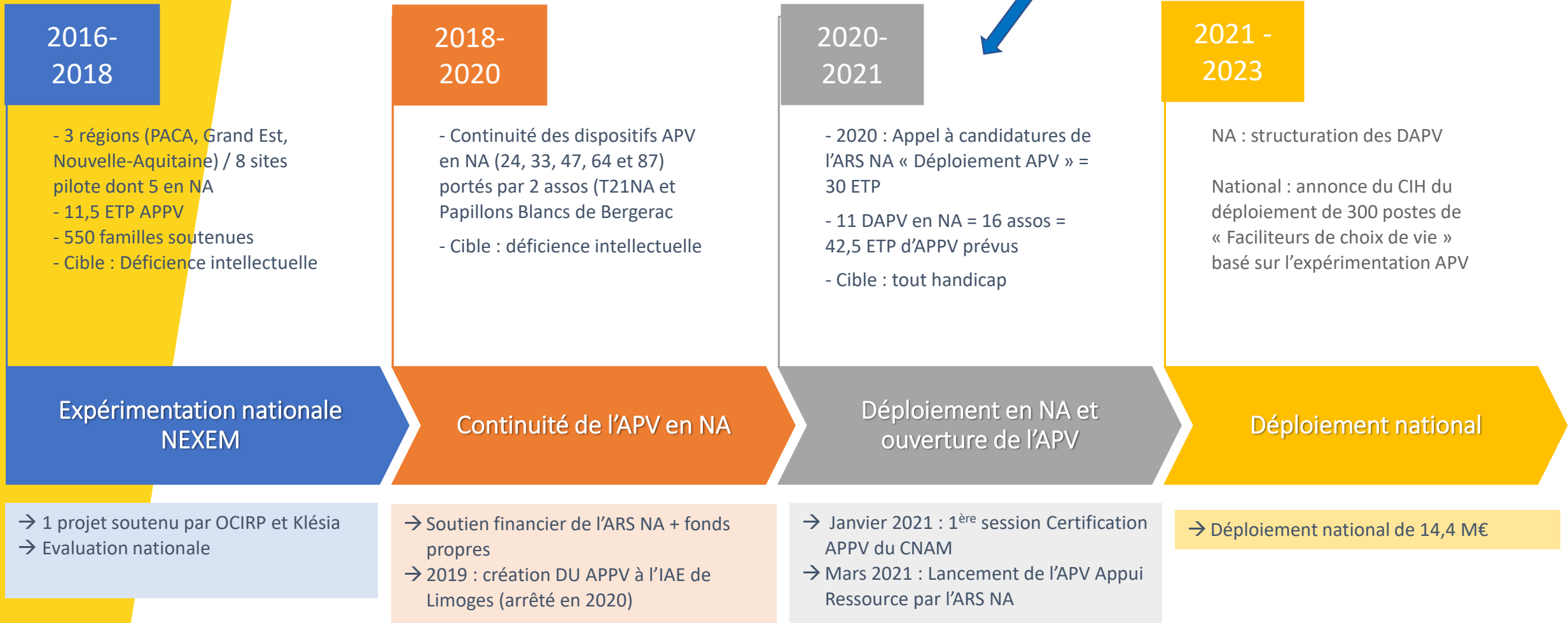
Défenseur des droits

Compétences de la famille (MOA)
Maître d'ouvrage

Compétences acteurs du droit
commun et spécialisé (MOE)
Maître d'Oeuvre

Origines et déploiement du Dispositif APV

Dispositif APV
Assistance
au Projet de Vie



DEPLOIEMENT 2020-2021

Déploiement de l'APV en Nouvelle-Aquitaine



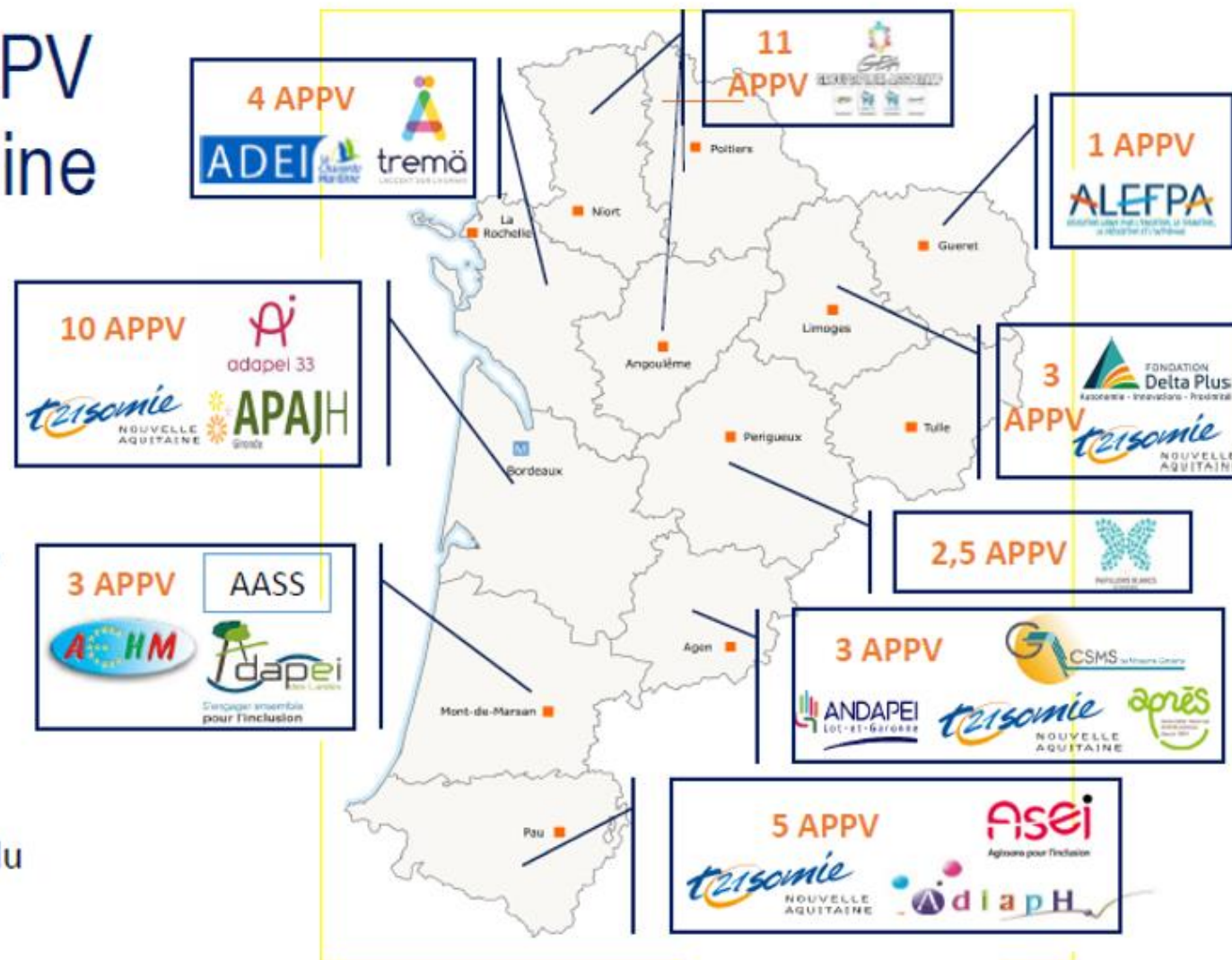
Ambitions

- Renforcer la demande
- Faciliter l'accès aux droits
- Fluidifier les parcours
- Créer une société inclusive



Principes

- Tout handicap
- Posture d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
- Indépendance face à l'offre du secteur médico-social





Dispositif APV
Assistance
au Projet de Vie

